Nations Unies A/55/315

Assemblée générale

Distr. générale
24 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 103 de l'ordre du jour provisoire*
Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

Rapport du Secrétaire général**

1. Dans sa résolution 54/196, en date du 22 décembre 1999, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-cinquième session, de la mise en oeuvre de ladite résolution et de l'ensemble des activités entreprises au titre de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental (par. 18). Par cette même résolution, l'Assemblée a notamment créé le Comité préparatoire à la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner les questions du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et lancé diverses activités qui trouveront leur aboutissement avec la réunion intergouvernementale en 2001. Le présent rapport, qui fait pendant au rapport du Comité préparatoire, porte principalement sur les activités du secrétariat, et plus particulièrement sur la coopération entre le secrétariat et les parties prenantes, les préparatifs des consultations régionales et des auditions et les dispositions prises pour assurer l'appui du secrétariat aux activités préparatoires, dont la création d'un fonds d'affectation spéciale extrabudgétaire. On trouvera d'autres précisions sur le programme et toute la documentation qui s'y rapporte sur le site Web consacré au financement du développement (<www.un.org/esa/analysis/ffd>).

État de la coopération du secrétariat avec les parties prenantes

2. Le secrétariat a pris un certain nombre d'initiatives pour s'acquitter des tâches que l'Assemblée générale lui avait confiées afin d'encourager les parties prenantes à participer aux préparatifs de la réunion intergouvernementale de haut niveau et à la réunion elle-même (résolution 54/196 de l'Assemblée, par. 6).

3. Peu après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 54/196, le Secrétaire général, agissant en consultation avec les États Membres, a engagé avec les secrétariats de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) des consultations préliminaires sur les modalités possibles de leur participation aux préparatifs de fond et à la réunion elle-même. Le Se-

* A/55/150 et Corr.1 et 2.
** Les problèmes ayant entraîné le report de la première session de fond du Comité préparatoire expliquent aussi la remise tardive de ce rapport.

00-61970 (F) 041000 041000

crétaire général a rendu compte de ces consultations au Comité préparatoire à sa session d'organisation, en février 2000 (A/AC.257/1). Le secrétariat a ensuite cherché à associer les secrétariats de ces trois organisations intergouvernementales aux activités sur différents plans. Les trois organisations jouent un rôle actif au sein des groupes de travail intersecrétariats qui élaborent actuellement des propositions susceptibles d'être reprises dans le rapport d'orientation que le Secrétaire général présentera au Comité préparatoire (voir plus loin, par. 18).

4. De plus, de hauts fonctionnaires de la Banque mondiale et du FMI collaborent maintenant de manière régulière avec le secrétariat de coordination de la concertation sur le financement du développement sur toutes les questions y afférentes. Le Comité préparatoire en a été tenu informé (A/AC.257/9). Le secrétariat de coordination de la concertation s'est également employé à faciliter la participation d'autres parties prenantes officielles à l'échelon intergouvernemental. Le secrétariat a apporté son concours au Bureau du Comité préparatoire pour l'organisation à l'intention des délégations de séances d'information avec des exposés présentés par les représentants de certains de ces organismes. Les banques régionales de développement sont étroitement associées aux consultations régionales. De la même façon, des notes contenant des indications mises à jour sur les activités consacrées à la concertation sur le financement du développement ont été adressées aux autres parties prenantes officielles de toutes les régions pour les encourager à prendre une part active à la préparation de la réunion.

5. Le secrétariat a recouru à différents moyens pour y associer aussi la société civile et les organisations du secteur privé. En août et septembre 2000, il a adressé par courrier postal et électronique une lettre ouverte à un grand nombre d'organisations diverses les invitant à soumettre des demandes d'accréditation (si nécessaire), à étudier la possibilité de participer aux auditions publiques et aux réunions du Comité préparatoire suivant des modalités appropriées et à prêter leur concours au secrétariat de coordination et apporter des contributions au processus préparatoire pour l'élaboration de propositions de fond (pour de plus amples précisions sur les auditions publiques, voir par. 12). En outre, le secrétariat a été invité à participer à diverses rencontres organisées par le secteur privé et par la société civile en vue d'informer les participants de l'état d'avancement des préparatifs de la réunion et d'obtenir leur concours pour assurer son succès.

6. Le secrétariat de coordination a amélioré son programme de diffusion par courriel sur le site Web pour encourager toutes les parties prenantes concernées à accroître leur participation. Le site Web de l'ONU consacré au financement du développement est mis à jour à peu près tous les 15 jours, et une récapitulation des changements est expédiée par courriel à une liste nombreuse de correspondants divers. Les gouvernements et les autres parties prenantes ont été invités à communiquer une adresse électronique afin qu'elle soit introduite dans la base de données sur les correspondants pour la concertation.

État d'avancement des préparatifs des consultations régionales

7. Le Comité préparatoire a approuvé la recommandation de son bureau (A/AC.257/6, par. 11) tendant à ce que les commissions régionales organisent, au second semestre de 2000, des consultations sur les questions de fond dont le Comité est saisi, en collaboration avec les banques régionales de développement et la CNUCED (voir aussi la résolution 54/279 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée approuvait le paragraphe 11 du rapport). Le bureau du Comité préparatoire, de même que le secrétariat, est donc resté en contact avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales, qui, au nom de celles-ci, ont fait part de leur intention de tenir des consultations régionales sur le financement du développement de la manière la plus efficace et d'inviter les banques régionales de développement à jouer un rôle utile dans l'organisation de ces consultations.

8. Les secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), respectivement, ont par ailleurs rencontré en avril et juillet 2000 les représentants des entités compétentes des Nations Unies, à savoir le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, la CNUCED et le PNUD, pour discuter des préparatifs des réunions régionales. Les secrétariat de coordination de la concertation sur le financement du développe-

ment a aussi tenu, séparément, des réunions avec les diverses commissions régionales, la CNUCED et d'autres organismes pour assurer une organisation efficace des consultations régionales.

9. Ces réunions régionales sont organisées suivant l'ordre du jour de la réunion internationale, étant entendu que, comme le souhaite le Comité préparatoire, chacune peut élaborer son propre ordre du jour selon les intérêts et préoccupations propres à la région considérée. On a souligné que les réunions régionales devraient être considérées comme faisant partie intégrante de la concertation mondiale d'ensemble et leurs résultats traités par conséquent comme des apports primordiaux à ce processus.

10. En ce qui concerne la participation d'autres parties prenantes, institutionnelles ou non, aux réunions régionales, les secrétaires exécutifs ont indiqué que ces réunions devaient être bien ciblées pour retenir l'attention des ministres des finances et des directeurs des banques centrales. Il a donc été convenu de centrer leurs travaux sur les institutions financières régionales, y compris, outre les banques régionales de développement, les entités financières sous-régionales mais aussi les associations professionnelles régionales.

11. Sous les auspices conjoints de la CESAP, du Gouvernement indonésien et de la CNUCED, une réunion de consultation régionale pour l'Asie s'est tenue du 2 au 5 août 2000 à Jakarta. Des dispositions sont actuellement prises pour tenir une réunion de la CEPALC les 9 et 10 novembre 2000 en Colombie, organisée conjointement avec le Gouvernement colombien, une réunion de la CEA du 20 au 22 novembre 2000 à Addis-Abeba, dans le cadre des réunions de la Conférence des ministres africains des finances et du commerce, une réunion de la CESAO les 20 et 21 novembre 2000 à Beyrouth et des réunions de la CEE les 6 et 7 décembre 2000 à Genève. Les ordres du jour et les documents de travail les plus récents peuvent être consultés sur le site Web consacré au financement du développement (<www.un.org/esa/analysis/ffd/ regional.htm>).

État d'avancement des préparatifs des auditions publiques avec la société civile et avec les milieux d'affaires

12. Le Comité préparatoire a également accepté, sur la recommandation du Bureau, de tenir deux ensembles distincts d'« auditions » d'une durée de deux jours chacun avec des représentants de la société civile, d'une part, et avec les milieux d'affaires, d'autre part. La première série doit avoir lieu les 6 et 7 novembre 2000 et la seconde les 11 et 12 décembre 2000. Les sujets précis sur lesquels ces auditions porteront seront arrêtés d'après l'ordre du jour préliminaire de la concertation sur le financement du développement. Un projet de liste des participants possibles aux deux séries d'auditions devrait être prêt en octobre 2000 pour être soumis à l'examen et à l'approbation du Comité préparatoire à la reprise de sa session de fond.

13. Pour les auditions avec la société civile, on compte sur la participation de représentants des organisations non gouvernementales accréditées, appartenant notamment aux grandes catégories suivantes : milieux universitaires et recherche, fondations, organisations religieuses, syndicats, médias et autres organisations non gouvernementales.

14. Aux auditions avec le secteur privé devraient en principe participer des représentants des milieux d'affaires appartenant notamment aux grandes catégories suivantes : banques privées, investisseurs institutionnels, autres institutions des marchés, sociétés non financières et associations professionnelles. On s'efforcera d'inviter de préférence des institutions de premier plan aux auditions, mais d'autres critères importants seront également pris en considération pour la sélection, tels que la nécessité d'assurer une représentation suffisante des entités économiques des pays en développement.

15. En principe, les coprésidents devraient établir un résumé général des auditions destiné à servir de compte rendu officieux des principales vues exprimées et propositions formulées au cours des auditions, dont il fera ressortir les points clefs. On espère que ce résumé sera utile aux délégations comme référence dans leurs délibérations officielles.

16. Conformément à la décision du Comité préparatoire, la participation générale à la concertation sur le financement du développement a été ouverte aux organisations non gouvernementales actuellement dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. D'autres organisations non gouvernementales sont invitées à demander à bénéficier d'un statut consultatif spécial [voir A/AC.257/6, par. 14 à 19, et la résolution 54/279 de l'Assemblée générale, par. 2 e)]. Les organi-

sations non gouvernementales participant aux auditions appartiendront à l'une de ces deux catégories.

Dispositions prises pour le secrétariat

17. Comme il été indiqué au Comité préparatoire, un secrétariat de coordination, dirigé par un coordonnateur exécutif, a été créé en mars 2000 au sein du Département des affaires économiques et sociales. Pour l'essentiel, le personnel affecté à ce secrétariat provient des sous-programmes du programme « Affaires économiques et sociales », mais il comprend aussi des fonctionnaires détachés par la CNUCED, le PNUD et la Banque mondiale. Pour les fonctionnaires d'organismes des Nations Unies, les détachements sont effectués dans le cadre des règles et procédures applicables au personnel. Pour ceux qui appartiennent à d'autres organisations, les dépenses de personnel sont prises en charge par l'organisation qui détache un fonctionnaire.

18. Le secrétariat de coordination de la concertation sur le financement du développement a mis sur pied plusieurs groupes de travail thématiques intersecrétariats pour réunir les meilleures ressources techniques du système des Nations Unies en vue de l'élaboration des recommandations de fond qui figureront dans le rapport d'orientation présenté par le Secrétaire général au Comité préparatoire à sa deuxième session (voir A/AC.257/9). Les entités qui participent actuellement aux travaux des groupes de travail intersecrétariats sont les suivantes : le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, la CEA, la CEPALC, la CESAP, l'OIT, le FMI, la CNUCED, le PNUD, la Banque mondiale et l'OMC.

19. Un fonds d'affectation spéciale extrabudgétaire a été créé en mai 2000 pour la concertation sur le financement du développement. Par une note verbale du 2 juin 2000, le Secrétaire général a invité les gouvernements à apporter des contributions à ce fonds, en indiquant dans quelle mesure elles étaient destinées à assurer la participation de leur délégation aux activités préparatoires et/ou à financer les autres activités des programmes extrabudgétaires énumérés dans la note. Des discussions sont par ailleurs en cours avec plusieurs fondations qui pourraient apporter un appui financier supplémentaire au processus préparatoire.